

## A mes patientes et patients

**Nous vous remercions de votre soutien.**

**La qualité du système de santé suisse est menacée!**

Chère patiente, cher patient,

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le gouvernement fédéral a porté atteinte au tarif médical TARMED. Ces modifications ont une incidence directe sur vos soins. En effet, les conditions-cadres de la médecine ambulatoire s'en trouvent considérablement dégradées.** Cela complique mon travail de dermatologue et les mesures que je dois prendre sont draconiennes.

**Qu'est-ce qui a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2018?**

Voici les trois modifications majeures:

- 1) Limitation de l'examen dermatologique à 30 minutes sur 3 mois
- 2) Limitation de la consultation personnelle à 20 minutes (valable pour tous les groupes de médecins)
- 3) Réduction de la rémunération pour les interventions chirurgicales ambulatoires

**Quelles en sont les conséquences?**

- 1) Avec un acte dermatologique limité à 30 minutes sur 3 mois, offrir un accompagnement responsable devient très difficile. Je ne pourrai plus le garantir pour chaque cas. Ces nouvelles règles compliquent l'exploitation rentable du cabinet.
- 2) La limitation du temps que j'ai le droit de vous accorder en consultation (tâches administratives comprises) ne permet ni de mener des entretiens approfondis, ni de prodiguer des soins nécessitant plus de temps que la moyenne. Je donnerai encore mon avis sur un dernier problème particulier. Les cas complexes nécessitent désormais des consultations supplémentaires réparties sur plusieurs mois. C'est également le cas lorsque les maladies ou les thérapies doivent être appréhendées dans les détails. Cela concerne donc avant tout les patients souffrant de graves maladies de la peau, les personnes âgées et les enfants. Pour les soins assez exigeants, il me faut désormais vous renvoyer vers l'hôpital, ce qui implique pour vous, en tant que patiente / patient, certains délais d'attente.
- 3) Les interventions chirurgicales que les spécialistes de la peau avaient jusqu'alors l'habitude de mener en cabinet sont particulièrement concernées. Elles ne sont pratiquement plus possibles. A la place, nous devons envoyer davantage de patients se faire opérer à l'hôpital. Les cancers de la peau devant absolument être pris en charge sont eux aussi soumis à des délais d'attente et à des retards.

**Que pouvez-vous faire?**

Bien entendu, mes collègues et moi mettront tout en œuvre pour vous soigner du mieux possible. Néanmoins, nous ne pourrons continuer à vous fournir les soins dont vous avez besoin sans votre soutien. C'est justement le traitement ambulatoire en cabinet qui s'avère particulièrement efficace et peu coûteux au regard du niveau élevé de qualité offert. **Aidez-nous: exprimez activement votre désapprobation des autres dégradations qui ont cours dans le secteur de la santé suisse, comme, en particulier, la récente menace d'introduction de budgets globaux.**

[www.sos-sante.net](http://www.sos-sante.net)!

Un grand merci pour votre aide précieuse.

Meilleures salutations,

Votre dermatologue

